

Appel d'offres public pour le mandat de commissaire

Pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027



APPEL D'OFFRE

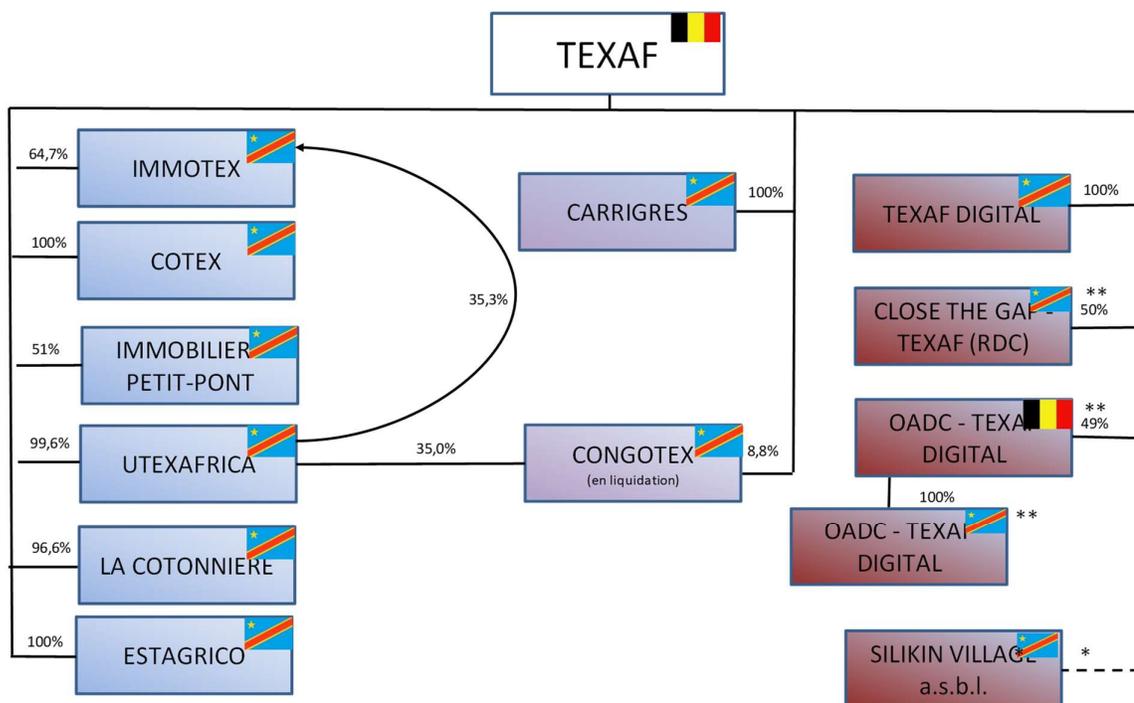
Conformément à l'article 3 :61 du Code des Sociétés et Associations, la présente procédure d'appel d'offres couvre le mandat de commissaire du Groupe **TEXAF** pour les exercices comptables se clôturant aux 31 décembre 2025, 2026 et 2027.

PRESENTATION DU GROUPE

Constituée en 1925, TEXAF est l'unique société cotée en bourse (Euronext) ayant toutes ses activités en République Démocratique du Congo. Actuellement, celles-ci sont concentrées sur l'immobilier, la carrière de grès et le digital.

Le Groupe réalise 32 millions EUR de chiffre d'affaires annuel, en croissance régulière depuis 20 ans et occupe 190 personnes, essentiellement à Kinshasa.

L'organigramme du Groupe qui doit faire l'objet de la révision est le suivant :



* : non inclus dans le périmètre de consolidation
** : mise en équivalence

Plus d'informations sur le Groupe, en ce compris les rapports annuels et semestriels des années précédentes sont disponibles sur le site www.texaf.be

PERIMETRE DE CONTROLE

Le périmètre de l'appel d'offres pour le mandat de commissaire du Groupe **TEXAF** et ses filiales couvre :

- L'examen et l'attestation des comptes annuels consolidés et statutaires au 31 décembre de chaque année, conformément aux dispositions légales,
- L'évaluation du système de contrôle interne,
- L'information sur la réglementation comptable et fiscale applicable en Belgique et en RDC,
- La validation, lorsqu'elle sera obligatoire, du respect des exigences de la directive C.S.R.D.,
- Les communications avec la F.S.M.A.,
- La participation au comité d'audit.

INFORMATIONS A REPENDRE DANS L'OFFRE

L'offre remise par le cabinet d'audit devra reprendre les éléments suivants :

- Présence suffisante de professionnels et d'experts (IFRS) au sein du cabinet,
- Références à des missions d'audit de sociétés cotées en Europe,
- Présence d'un cabinet associé à Kinshasa avec des équipes suffisantes pour assurer la mission aux standards du cabinet européen,
- Nom, c.v. et références de l'associé en charge du dossier,
- Un budget d'honoraires HTVA pour la durée du mandat, d'une part pour le contrôle des comptes consolidés (en ce compris les honoraires du cabinet associé à Kinshasa) et, d'autre part, pour le contrôle des comptes statutaires de **TEXAF** s.a.

CRITERES DE SELECTION

Le Groupe **TEXAF** retiendra un cabinet en s'appuyant sur les divers éléments repris dans l'offre et en particulier:

- La proposition financière,
- Les références du cabinet et de l'associé en charge du dossier,
- L'expérience du cabinet associé à Kinshasa, la taille et les qualifications de l'équipe proposée.

Conformément à l'article 3:58 du Code des sociétés et associations, les offres retenues seront soumises au conseil d'administration du Groupe **TEXAF**, qui choisira, sur avis du comité d'audit, celle qu'il estime être la plus adéquate. Cette décision sera ensuite soumise à l'assemblée générale du 13 mai 2025.

DELAI

Les offres doivent être adressées pour le 9 avril 2025 au plus tard par e-mail à cevers@texaf.be et à thierry.vanlolande@texaf.be